



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La Rectrice déléguée pour
l'enseignement supérieur, la
recherche et l'innovation de la
région académique d'Île-de-
France



Affaire suivie par
Service des aides financières

Mél
[etablissements@crous-
creteil.fr](mailto:etablissements@crous-creteil.fr)

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.crous-creteil.fr

Créteil, le **29 SEP. 2020**

Le Recteur de l'académie de la région
académique d'Île-de-France
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-
France

S/c de Madame la Rectrice déléguée pour
l'enseignement supérieur

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs des
lycées des classes préparatoires aux grandes
écoles et/ou des sections de technicien supérieur

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissements privés du supérieur habilités à
recevoir des étudiants boursiers

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques des
services de l'éducation nationale de Seine-et-
Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Circulaire 2020-1125

Objet : Paiement des bourses d'enseignement supérieur 2020-2021

PJ : Notice de validation internet des inscriptions

Pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, le versement du premier terme dès septembre est une nécessité incontournable, particulièrement dans le contexte actuel.

Aussi, en raison des enjeux nationaux et académiques de ces procédures, je vous informe que les services du CROUS de Créteil débiteront les mises en paiement de ces bourses **dès le début du mois de septembre** en suivant un rythme hebdomadaire.

Il appartient donc à vos services de procéder sans délai à la validation des inscriptions des étudiants dans vos formations post-baccalauréat, par voie électronique, en suivant les indications de la notice d'information ci-jointe.

J'attire votre attention sur la nécessité d'informer les étudiants que leurs notifications conditionnelles de bourse doivent éventuellement être accompagnées des certificats de scolarité des frères et sœurs poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2020-2021.

De plus, afin d'améliorer les services rendus aux étudiants, le CROUS de Créteil a mis en place **un service d'assistance exclusivement réservé aux établissements du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne** que vous pouvez joindre par téléphone au :
01 45 17 06 45.

S'agissant **des établissements situés en Seine-Saint-Denis**, il convient de prendre contact avec le service local des œuvres universitaires et scolaires (SLOUS) de Saint-Denis, au numéro suivant : **09 70 19 04 15**.

Par ailleurs, afin de favoriser le traitement rapide des demandes d'intervention des établissements, une adresse de messagerie dédiée est à votre disposition : **etablisements@crous-creteil.fr**

Je vous remercie pour votre implication dans la mise en œuvre de ces actions.

Pour le Recteur de l'académie de Paris,
Recteur de la région académique d'Ile-de-France,
Chancelier des universités de Paris et d'Ile-de France et par
délégation,
La Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique d'Ile-de-
France

Simone BONNAFOUS

